



## Statuts et règlements 2020

### Annexe 5

## Politique du club sur la conduite inappropriée

## **ANNEXE 5 : POLITIQUE DU CLUB DÉCRIVANT CE QU'IL FAUT FAIRE SI ON EST TÉMOIN D'UNE CONDUITE INAPPROPRIÉE**

### **Introduction**

L'Association de Soccer STARS a conçu la présente annexe dans le but de définir les actions à entreprendre lorsqu'un athlète membre, ou tout autre enfant gravitant autour de l'Association, dévoile des informations à propos d'un entraîneur ou bénévole qui se serait conduit de manière inappropriée.

### **Première étape : Le signalement**

Lorsqu'un enfant, ou une autre personne, rapporte un comportement inapproprié, la personne qui reçoit ce signalement doit rédiger un compte rendu, et en aviser immédiatement le responsable au sein de l'Association. Le responsable en fera part aux membres du conseil d'administration, qui devront déterminer si des inquiétudes sont justifiées. En tout temps, il faudra vérifier s'il est mieux de contacter et d'aviser les parents de l'enfant concerné.

### **Deuxième étape : La convocation**

Si les inquiétudes sont justifiées, ils convoquent la personne concernée afin de discuter des allégations et des inquiétudes soulevés. La personne concernée est avisée de la plainte, tout en maintenant l'anonymat de la personne ayant rapporté le comportement inapproprié. La personne concernée est ensuite invitée à réagir aux allégations. Un compte rendu de la rencontre devra être rédigé.

### **Troisième étape : L'enquête**

Si la direction de l'Association juge que la nature des comportements en cause n'est pas suffisamment grave pour justifier des mesures concrètes, l'Association pourra choisir d'expliquer clairement ses attentes à la personne concernée, et le référer aux règlements et code de conduite en place au sein de l'Association de Soccer STARS.

Si la direction de l'Association juge que la nature des comportements en cause est suffisamment grave pour justifier des mesures concrètes, un suivi interne devra être mis en place.

#### **Si les allégations sont non fondées**

Le dossier est clos, mais l'Association peut profiter de cet événement pour faire un rappel auprès de tous ses membres et bénévoles au sujet des règlements et des code de conduite.

#### **Si les allégations sont fondées**

Dépendant de la gravité des faits reprochés, l'Association devra prendre en considération toutes solutions, incluant le signalement auprès de la police ou de la direction de la protection de la jeunesse.

#### **Si les résultats de l'enquête sont non concluants**

L'Association devrait, si confrontés à une telle situation, consulter des professionnels afin d'obtenir des conseils sur les actions à entreprendre.

#### Quatrième étape : L'encadrement

Tout en respectant les politiques internes, un encadrement et un suivi pourra être fait auprès de la personne concerné, pour s'assurer de la compréhension des attentes à son égard, et du bon respect des règlements et du code de conduite de l'Association.

Le responsable du dossier doit inscrire le résultat de l'enquête dans le dossier d'incident, et rédiger un compte rendu des résultats.

J'**ACCEPTÉ** de me conformer à la **POLITIQUE DU CLUB SUR LES ACTIONS À ENTREPRENDRE LORSQU'ON EST TÉMOIN D'UNE CONDUITE INNAPPROPRIÉE** pour la **PROTECTION DES JEUNES ATHLÈTES** de l'**ASSOCIATION DE SOCCER STARS**.

---

Signature de l'employé, du bénévole ou du membre

Date

#### **Personne à contacter pour signalement de comportement inapproprié :**

Nom : Sylvain LeBlanc

Téléphone : 514-779-3509

Adresse courriel : sleblanc@atelierinfo.net